



N° ABONNE :

CONTRAT ABONNEMENT SOCIETE

Entre les soussignés :

La société **ALPHA TAXIS**, dont le siège est à **PARIS 13^{ème}, 56 rue Albert**, représentée aux fins des présentes par :
.....dûment habilité(e) à cet effet, ci-après dénommé(e) « le prestataire » d'une part,

et la société

dont le siège se trouve à

représentée aux fins des présentes par

sonTéléphone :

email/courriel :

habilité(e) à cet effet, ci-après dénommé(e) « l'abonné » d'autre part, il a été convenu ce qui suit :

TARIFS ABONNEMENTS

| | | |
|--|-------------------|---------------------------|
| <input type="checkbox"/> 1- Abonnement SIMPLE | 402 € HT | 480,79 € TTC |
| <input type="checkbox"/> 2- Abonnement EN COMPTE (voir spécificités ci-après) | 696 € HT | 832,42 € TTC |
| <input type="checkbox"/> 3- Abonnement D'UTILISATION PONCTUELLE (voir spécificités ci-après) | 10,94 € HT/course | 13,08 € TTC/course |
| <input type="checkbox"/> 4- Abonnement CHEQUES TAXIS (voir spécificités ci-après) | 696 € HT | 832,42 € TTC |

Cocher la case correspondante - Règlement par chèque ou par virement bancaire (TVA applicable au taux en vigueur 19,6 %)

SPECIFICITES DES ABONNEMENTS :

EN COMPTE - D'UTILISATION PONCTUELLE - CHEQUES TAXIS

Pour toute ouverture d'un compte, l'abonné devra impérativement fournir à Alpha Taxis : un extrait Kbis et un RIB.

Dépôt de garantie

2 ET 3 - Abonnements EN COMPTE et D'UTILISATION PONCTUELLE —> **Paiement différé sur facture en fin de mois**

Un dépôt de garantie d'un montant minimum de 1000 € net de taxe, vous sera demandé par chèque ou par virement bancaire lors de votre souscription et restitué sans intérêt lors de votre résiliation de contrat sous 90 jours, après règlement total des relevés de courses et frais de gestion.

4 - Abonnement CHEQUES TAXI —> **Paiement différé sur facture en fin de mois**

En fonction du nombre de carnets de 25 chèques délivrés, nous vous demanderons un dépôt de garantie suivant le barème inscrit dans les conditions générales au verso II 2.1. Il vous sera restitué sans intérêt lors de votre résiliation de contrat :

A réception de ce contrat, le prestataire fera parvenir à l'abonné..... chéquier(s) sous pli recommandé.

Service et frais de gestion

L'abonné mandate Alpha Taxis pour appliquer un service de 15% reversé intégralement au chauffeur sur le montant de chaque course en paiement différé. Nous vous facturerons 1,38 € HT, les frais de gestion pour chaque course traitée. Pour l'abonnement d'utilisation ponctuelle, les frais de gestion sont inclus dans les 10,94 € HT par course.

Modalités de paiement des factures mensuelles

Au début de chaque mois, nous vous ferons parvenir, un relevé de courses accompagné de l'original de chaque P.R.C utilisé. A ce relevé, sera jointe la facture relative à la gestion des P.R.C ou chèques utilisés. **Vous vous engagez à régler le montant dû dans un délai de 10 jours suivant réception de ces documents par chèque ou par virement bancaire.**

PRESTATIONS DE SERVICE ET CONDITIONS GENERALES

Les prestations de service, les conditions générales et particulières ci-dessus sont complétées par les conditions générales en page 2 de ce document. L'abonné déclare en avoir pris connaissance et déclare les accepter.

1 - L'abonné joint à ce contrat **son règlement d'un montant de€ TTC** /Abonnement à la date du.....

2 - Et si nécessaire **un chèque ou virement bancaire d'un montant de € net de taxe** correspondant au dépôt contractuel de garantie dans le cadre d'un abonnement en *paiement différé, en compte, chèques taxi* ou utilisation ponctuelle

Fait en **double exemplaire** à..... Le

L'ABONNE

Cachet de l'entreprise mentionnant le n° de Siret/Siren)

LE PRESTATAIRE

Contrat à imprimer en 2 exemplaires. Paraphez la page 2 (les conditions générales)
Renvoyez les 2 exemplaires accompagnés de votre règlement à ALPHA TAXIS 56, rue Albert – 75013 Paris

CONDITIONS GENERALES ABONNEMENT SOCIETE

I - PRESTATIONS FOURNIES :

Les services du Standard sont ouverts à l'abonné, pendant toute la durée du contrat, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. L'identification des voitures, appartenant au réseau, devra éviter toute confusion. La marque ALPHA TAXIS ainsi que le code chauffeur seront affichés sur la vitre arrière ; les vitres latérales arrières porteront l'affichette ALPHA TAXIS.

1.1 - PRIORITE :

A réception de ce contrat, le prestataire fait parvenir à l'abonné : - son numéro code abonné - son adresse - la date de validité. Le prestataire communique son numéro téléphonique non divulgué (LISTE ROUGE). Ce numéro téléphonique et son code personnel permettent à l'abonné, d'obtenir une priorité de prise d'appels au Standard. A partir de son appel, les demandes de l'abonné sont traitées en priorité, tant par le Standard que par les chauffeurs. Toute réclamation devra être adressée au service commercial dans un délai maximum de deux mois.

1.2. - DEMANDE D'UNE VOITURE :

1.2.1. - COURSE DIRECTE :

Après avoir donné son code, l'abonné précise sa demande en signalant : - les particularités éventuelles de la course (BREAK, 4ème PERSONNE, CHIEN, TELEPHONE, ANGLAIS, PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE, CHEQUE POSTAL OU BANCAIRE ETC...) - toute autre adresse que celle figurant au contrat, dans ce cas l'abonné sera tenu de fournir un numéro téléphonique de cette adresse - nombre de voitures. La disponibilité des voitures pourra entraîner un temps d'approche variable, en fonction des conditions de circulation. Le prestataire s'engage à servir au mieux des possibilités du moment.

1.2.2. - RESERVATION :

L'abonné désirant une réservation doit préciser, après avoir décliné son code, la date et l'heure auxquelles il désire une voiture. Eventuellement, l'abonné devra, dans les mêmes conditions qu'en 1.2.1., signaler les particularités, toute modification d'adresse, ainsi que le nombre de voitures souhaitées. Dans certaines situations particulièrement difficiles du fait d'éléments externes, tels que grèves des transports en commun, manifestations, conditions climatiques ou de circulation particulièrement difficiles, ou de réveillon du 24 déc. et du 31 janv. et du 25 déc. etc., ALPHA TAXIS se réserve la possibilité de limiter le nombre des réservations à certaines heures, de décaler dans un sens ou dans l'autre l'heure de la réservation ou d'informer l'abonné de l'impossibilité d'envoyer une voiture compte tenu de ces événements indépendants de la volonté d'ALPHA TAXIS. Le délai d'enregistrement d'une réservation se limite à 1 MOIS au maximum et 1 HEURE au minimum.

1.2.3. - RESERVATION PERMANENTE :

L'abonné peut bénéficier de ce service, dans les mêmes conditions qu'en 1.2.2.. Toutefois, l'abonné devra confirmer par écrit, le programme qu'il aura établi lui-même en précisant les dates, heures, adresses.

1.3. - OPERATIONS SPECIALES :

Pour toute opération spéciale, transport d'un grand nombre de personnes, réception, ramassage en différents points, visite en circuits, mise à disposition d'une ou plusieurs heures, etc, les modalités sont à définir avec notre Service Commercial. Tél. : 01 53 60 63 50

1.4. - PAIEMENT DE L'APPROCHE ET DE L'ATTENTE :

Tout chauffeur qui ne charge pas, du fait de l'abonné, sera dédommagé par ce dernier de ses frais d'approche et d'attente. Ceux-ci seront pris en compte sur le relevé mensuel pour un abonnement en compte. Pour un abonnement simple, ALPHA TAXIS éditera un relevé mensuel sur lequel figurera la ou les courses non chargées avec le montant à régler par l'abonné. Comme toutes courses en paiement différé, l'abonné mandate Alpha Taxis pour appliquer un service de 15% reversé intégralement au chauffeur sur le montant du non charge.

II - DROIT D'ABONNEMENT /REGLEMENTS /TARIFS :

L'abonnement est limité à l'Abonné, pour l'usage qu'il en décide dans le cadre de son entreprise.

- DROIT D'ABONNEMENT:

2.1. **Abonnement simple** : 402 € HT

Pour tout abonnement en paiement différé des courses, l'abonné mandate Alpha Taxis pour appliquer un service de 15% reversé intégralement au chauffeur sur le montant de chaque course en paiement différé.

Abonnement en compte : 696 € HT, 15 % pour le service du chauffeur et 1,38 € HT pour les frais de gestion par P.R.C. traité. Abonnement chèques taxi : 696 € HT, 15 % pour le service du chauffeur et 1,38 € HT pour les frais de gestion par chèque traité.

Un dépôt de garantie suivant le barème ci-dessous vous est demandé et vous sera restitué lors de la résiliation de contrat :

| 2 carnets | 3 carnets | 4 carnets | 5 carnets | 6 carnets et plus |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| 1000 € | 1500 € | 2000 € | 2500 € | 3000 € |

Les chauffeurs ne sont pas autorisés à rendre la monnaie sur les chèques, ni échanger les chèques taxi contre espèces. En cas de vol ou de perte de chéquier, l'abonné s'engage à prévenir ALPHA TAXIS dans les plus brefs délais et à confirmer son appel par fax ou lettre recommandée. Le prestataire n'est en aucun cas responsable de l'utilisation des chèquiers par l'abonné. En cas de résiliation en cours de période pour quelque motif que ce soit, l'abonné ne peut prétendre à un quelconque remboursement de son droit annuel.

Abonnement d'utilisation ponctuelle : 10,94 € HT par course, 15 % pour le service du chauffeur.

2.2. - REGLEMENT MENSUEL :

Au début de chaque mois, le prestataire fera parvenir à l'abonné, un relevé de courses et l'original de chaque P.R.C, sur lesquels le chauffeur précisera son code, le montant de la course hors service, ainsi que le nom et le code de l'abonné et le lieu de charge. Chaque relevé mentionnera la date d'émission, le numéro du P.R.C ou chèque, le nom de l'utilisateur, ainsi que le montant majoré d'un service de 15 % pour le chauffeur. Il appartient au client de préciser, à la commande du taxi, le nom de l'utilisateur s'il souhaite le voir apparaître sur le relevé ; l'utilisateur apposera sa signature, le lieu et l'heure d'arrivée de la course sur le P.R.C ou chèque. A ce relevé, sera jointe la facture relative à la gestion des P.R.C ou chèques utilisés.

L'abonné s'engage à régler le montant dû dans un délai de 10 JOURS suivant réception par chèque ou par virement bancaire. En cas de non règlement dans le délai prévu, le prestataire se réserve le droit de suspendre, sans préavis, les prestations, ce qui pourra entraîner la résiliation de plein droit du contrat, après mise en demeure de payer sous 48 heures ou expédier par lettre recommandée A.R à l'adresse de l'abonné. Si elle est restée infructueuse, elle pourra être constatée par simple ordonnance de référé, le tout sans préjudice des dommages et intérêts dus à la Société. Cette résiliation de plein droit interviendra dans les mêmes conditions pour violation des obligations du contrat. Toute contestation sera prise en compte dans un délai maximum d'un mois. Celle-ci ne peut en aucun cas retarder le règlement mensuel. ALPHA TAXIS ne pourra être tenu responsable d'une facturation, dont certaines informations sont manquantes par suite de P.R.C ou chèque incomplètement remplis.

2.3. - MODIFICATION DES TARIFS :

Toute modification des tarifs d'abonnement devra être indiquée à l'abonné, un mois au moins avant la date d'expiration du contrat.

III – RENOUELEMENT ET RESILIATION DU CONTRAT :

La durée du contrat est de DOUZE MOIS, de date à date. Le contrat est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée un mois minimum, avant la date d'expiration. Pour l'abonnement chèques taxi, les carnets et les chèques non utilisés devront être restitués impérativement avant remboursement du dépôt de garantie. En cas de résiliation de contrat, en cours de période pour un motif imputable à l'abonné ou indépendant de la volonté d'ALPHA TAXIS, l'abonné ne peut prétendre à un quelconque remboursement de son droit d'abonnement annuel.

IV - LITIGES - ATTRIBUTION DE JURIDICTION :

Tout usage abusif ou frauduleux est passible des sanctions prévues par la Loi et entraîne la résiliation de plein droit du contrat sans préjudice de tous dommages et intérêts. En cas de contestation relative à l'exécution du présent contrat, l'attribution de compétence est donnée aux Tribunaux de Paris.

ALPHA TAXIS PRECISE A SES ABONNES **QUE TOUT TRANSPORT DE PASSAGER MINEUR NE POURRA ETRE EFFECTUE SANS UN ACCOMPAGNATEUR MAJEUR A BORD DE LA VOITURE.**

PARAPHEZ ICI MERCI

Contrat à imprimer en 2 exemplaires.
Paraphez cette page (les conditions générales)
Renvoyez les 2 exemplaires du contrat accompagnés de votre règlement à ALPHA TAXIS 56, rue Albert – 75013 Paris